



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Adoption du règlement numéro 946-2021

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, QUE:

Le conseil municipal, à la séance extraordinaire tenue le 11 mai 2021, a adopté le règlement numéro 946-2021 abrogeant le règlement numéro 523-96 établissant un mode de tarification concernant les coûts reliés à la confection ou la modification d'une entrée charretière.

Le règlement numéro 946-2021 est déposé au bureau municipal sis au 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

En raison de la COVID-19, le bureau municipal est présentement fermé au public. Veuillez communiquer avec nous si vous désirez le consulter.

Le règlement numéro 946-2021 entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montebello ce 14 mai 2021.

Nicolas Le Mat
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Nicolas Le Mat, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 mai 2021 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 mai 2021.

Nicolas Le Mat
Directeur général et secrétaire-trésorier